

pris un essor considérable dans ce pays, et que ce numéro est formé pour la plus grande part par nos exportations de films à l'usage de l'industrie cinématographique, qui a fait beaucoup de progrès au cours de ces quelques dernières années. Le ministre peut-il me faire connaître le droit américain sous ces numéros?

L'hon. M. DUNNING: Sur les films sensibilisés à l'usage des photographes, le droit américain est de 25 p. 100 sous la loi tarifaire de 1930, et sur les films à l'usage de l'industrie cinématographique les taux sont divers et varient entre $\frac{1}{10}$ c. à 3c. le pied courant.

Le très hon. M. BENNETT: Les Etats-Unis ont-ils garanti le maintien de leur numéro?

L'hon. M. DUNNING: Je me reprends: l'accord entre les Etats-Unis et la Belgique nous fait bénéficier, sur le papier de photographie, d'une réduction au-dessous de ces taux, à 12½ p. 100 au lieu de 25 p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: La nation la plus favorisée?

L'hon. M. DUNNING: En effet.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 195: Papier de tentures ou papier peint, y compris bordures ou papier à bordure, 32½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Nos importations sont les suivantes: du Royaume-Uni, 253,000 livres, estimées à \$44,000; des Etats-Unis, 585,000 livres, estimées à \$71,000; d'Allemagne, 40,000 livres, estimées à environ \$8,000.

Les exportations sont calculées en rouleaux; nous en avons exporté 1,784,000, estimés à \$212,000.

Ceci rend le tarif intermédiaire obligatoire avec les Etats-Unis. Vu le peu de maisons qui fabriquent, je n'ai pas les chiffres de la production, mais nous exportons une assez grande quantité de ce produit aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, à Terre-Neuve, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Le tarif des Etats-Unis est de 10 p. 100 pour le papier de tapisserie, non imprimé, lithographié, teint ou coloré et de 20 p. 100 plus 1½c. la livre, lorsqu'il est imprimé, lithographié, teint ou coloré.

Le très hon. M. BENNETT: Nous avons accordé 2c. la livre et 2½ p. 100 *ad valorem*.

L'hon. M. DUNNING: Oui, c'est la différence.

M. MacNICOL: Quel pourcent représente le taux de 2c. la livre? Quelle réduction supplémentaire?

L'hon. M. DUNNING: Le droit moyen payé l'an dernier sur les valeurs de cette année-là qui, bien entendu, comprennent ces 2 cents, serait d'environ 50 p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Les 2c. représentent un relèvement?

L'hon. M. DUNNING: Oui, d'environ 50 p. 100.

M. MacNICOL: Toronto compte deux usines de premier ordre qui fabriquent du papier peint. Elles ont sans doute des succursales dans d'autres villes, mais j'ignore où. Y aurait-il moyen de savoir combien d'ouvriers vont perdre leur emploi dans des fabriques de tapisserie en conséquence de ces abaissements de droits?

L'hon. M. DUNNING: Je ne saurais que donner mon opinion, et je suis d'avis qu'il n'y en aura pas.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 196: Papier à imprimer les journaux et tout papier à imprimer en feuilles ou en rouleaux, évalué au plus à 2¼c. la livre. En franchise.

L'hon. M. DUNNING: Cela fait pendant à l'engagement des Etats-Unis de garder notre papier à journal sur leur liste de produits admis en franchise. Nous n'avons pas importé de papier à journal en 1935. Nos exportations totales se sont élevées à 47,850,000 quintaux, ayant une valeur de \$82,147,000, dont 39,068,000 quintaux, évalués à \$68,106,000, sont allés aux Etats-Unis. Notre production globale de papier à journal en 1934, dernière année dont nous avons les chiffres—je suis sûr qu'il y a eu accroissement en 1935. . .

Le très hon. M. BENNETT: Un léger accroissement.

L'hon. M. DUNNING: En quantité, mais pas autant en valeur, je regrette de le dire. Notre production totale a été de 2,604,000 tonnes, ayant une valeur de \$86,811,000.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 197: Papier de toute sorte, n.d., 22½ p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Aucune réduction; il ne s'agit que d'un engagement de ne pas modifier le droit, n'est-ce pas?

L'hon. M. DUNNING: De ne pas changer le tarif intermédiaire. Il y a réduction de 2½ p. 100 sur l'ancien droit au tarif général.

L'hon. M. STEWART: Existe-t-il un droit sur le papier similaire exporté aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Un droit de 30 p. 100 *ad valorem*.